

A approuver à l'ICOGI du 09 mars 2023

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS
du GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

54, Avenue de la République
BP 20065
94806 VILLEJUIF CEDEX

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	3
Historique	3
Présentation de l'institut de formation	3
INTRODUCTION	4
I – FINALITÉS	5
II – OBJECTIFS GÉNÉRAUX	5
III - CADRE PHILOSOPHIQUE	6
a) Conception de l'Homme	6
b) Conception du Soin	6
c) Conception de l'apprenant	6
d) Conception du Formateur	6
e) Conception de la Formation	7
IV– MÉTHODES ET MOYENS D'APPRENTISSAGE ET D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES	8
Types et objectifs	8
À l'IFAS	8
V– AXES FORTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE	9
a) L'alternance	9
Conception et objectifs	9
Le travail sur l'alternance	10
Place du stage	10
Le parcours de stage qualifiant	11
La place de la coordinatrice de stage	11
Typologie des stages	12
L'accompagnement en stage	12
La notion de contrat	13
b) Le suivi pédagogique	13
c) Le Projet Professionnel	14
VI – REPRÉSENTATION DES APPRENANTS	14
CONCLUSION	15
ANNEXES	
Le projet régional de santé	16
Les locaux	18
L'organigramme de l'IFSI	19
Les modalités d'évaluation	20
Les conditions sanitaires	26
Règlement intérieur	27

PRÉAMBULE

Historique

La création d'une formation en soins infirmiers sur l'établissement date de 1973.

La création d'une formation d'aide-soignant sur l'établissement date de 1996.

Présentation de l'Institut de formation

Il est un des 62 établissements de formation en soins infirmiers de la Région Ile de France auquel il appartient.

L'institut de formation en soins infirmiers et d'aide-soignant s'inscrit géographiquement et institutionnellement dans le groupe hospitalier Paul Guiraud, situé dans le Val de Marne.



L'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants assure l'ensemble des missions et activités prévues par les arrêtés du 30 mars 1992, du 31 juillet 2009 **et du 10 juin 2021.**

1. Formation initiale des infirmiers : 90 apprenants en soins infirmiers (ESI) par promotion et formation préparatoire aux épreuves du diplôme d'Etat des candidats dispensés de scolarité.
Formation initiale des aides-soignants : 41 apprenants aides-soignants (EAS) (39 en cursus complet, 2 en cursus partiels).
2. Formation continue :
 - Réactualisation des gestes techniques pour les personnels du groupe hospitalier.
 - formation au tutorat
3. Documentation et recherche en soins infirmiers :
 - Participation à l'élaboration des procédures d'hygiène et de soins.
 - Participation aux groupes de travail institutionnel.
 - Ouverture du centre de documentation à l'ensemble des professionnels et des stagiaires du groupe hospitalier et travail en partenariat avec la bibliothèque professionnelle du groupe hospitalier.

Autres activités :

- Participation à la vie associative professionnelle : CEFIEC et GERACFAS², groupes de travail régionaux.
- Participation à la formation des étudiants cadres lors de leur stage de pédagogie.
- Coordination des stages infirmiers et aides-soignants au sein du groupe Hospitalier Paul Guiraud par délégation de la direction des soins.
- Participation aux différentes manifestations pour la promotion des professions infirmière et aide-soignante (Journées portes ouvertes, forum des métiers, salon infirmier...).

INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du Groupe Hospitalier Paul Guiraud répond aux exigences du référentiel de formation préparant au Diplôme d'État d'aide-soignant et à la réglementation concernant l'exercice professionnel. {Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux}

Il répond par sa construction, sa mise en œuvre et son évaluation aux normes de qualité que tout apprenant peut attendre de sa formation.

Le projet pédagogique de l'IFAS du Groupe Hospitalier Paul Guiraud sert de support à une formation dynamique. Il s'appuie sur une conception de l'alternance qui permet aux apprenants de devenir acteurs de leur formation.

Il vise à former des professionnels aides-soignants responsables, réflexifs, inscrits dans une dynamique professionnelle, acteurs d'une politique de santé qui répond aux besoins de la population en dispensant des soins de qualité.

Élaboré par la Directrice et les formatrices en fonction, et en cohérence avec les enseignements, ce projet révèle comment l'équipe pédagogique donne sens au référentiel de formation. Le projet pédagogique est le cadre de référence des différents acteurs et partenaires de la formation.

Un cadre philosophique issu de la réflexion de l'équipe pédagogique oriente les méthodes et les moyens mis en place.

I – FINALITÉS :

L'équipe de formateurs a pour ambition de former des professionnels aides-soignants compétents, collaborant à une dynamique de soins liée au GHT³, acteurs d'une politique de santé qui répond aux besoins de la population.

À l'issue de la formation, les apprenants aides-soignants dispenseront des soins de confort et d'hygiène de qualité aux personnes soignées, en complémentarité et sous la responsabilité des personnels infirmiers dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique, en collaborant avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

² CEFIEC : Comité d'entente des formations infirmières et cadres

GERACFAS : groupement d'études de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants

³ GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

II – OBJECTIFS GENERAUX :

Au terme des 11 mois de formation, l'apprenant aide-soignant sera capable de :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, de personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant les ressources et en utilisant les techniques de préventives de mobilisation
6. Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

III- CADRE PHILOSOPHIQUE :

a) Conception de l'homme

Tout être humain est un être singulier qui a une histoire de vie, une culture, un projet de vie, qui lui sont propres. Tout être humain a besoin d'être reconnu, ce qui implique chez chacun écoute et respect des différences.

En tant que sujet il est animé d'émotions, de désirs (source de créativité), de besoins, qu'il est en droit de pouvoir exprimer.

En tant qu'individu, il est inscrit dans des groupes sociaux, ce qui implique la reconnaissance des valeurs et des principes de fonctionnement de ceux-ci. Le respect de chacun et des règles collectives témoignent de son sens des responsabilités.

b) Conception du soin

Soigner c'est porter une attention à l'autre, une attention qui aide à vivre, à se prendre en charge, c'est à dire à effectuer des choix, à assumer sa manière de vivre la maladie, à guérir, à se responsabiliser, à s'autonomiser.

Le soin est un processus et un aboutissement. Il est de nature technique, relationnelle, éducative. Il s'appuie sur des savoirs théoriques procéduraux et expérientiel. Il confronte le soignant à la vie, à la maladie, au handicap, à la mort, au corps de l'autre, à la sexualité. Cette confrontation nécessite que le soignant ait une connaissance de ses propres réactions et émotions afin de répondre de manière adaptée aux besoins en santé.

c) Conception de l'apprenant

L'apprenant a une personnalité, une identité, une culture, une histoire qui lui sont propres.

Il s'inscrit, avec son sens de l'initiative et des responsabilités, dans un processus de construction de compétences. Dans l'élaboration de son identité professionnelle, il développe tout au long du cursus une posture réflexive, tant en stage qu'à l'institut de formation.

Acteur et auteur de sa formation, il s'inscrit dans un groupe d'apprenants avec lesquels il est en interaction. Le groupe est facilitateur et producteurs d'apprentissage pour chacun.

La réussite de sa formation et à sa professionnalisation va dépendre de :

- Ses motivations pour la formation et la profession,
- Ses capacités et processus d'apprentissage,
- Ses représentations du soin,
- Son adaptation au statut d'apprenant (adulte en apprentissage),
- L'action des formateurs,
- L'institution.

d) Conception du formateur

Le formateur a une expérience professionnelle infirmière. Il a des compétences dans l'animation pédagogique et l'accompagnement des processus d'apprentissage.

Il travaille sous la responsabilité d'un Directeur des Soins, garant de la formation.

Son action pédagogique vise à faciliter l'appropriation des connaissances et la construction des compétences requises pour l'exercice aide-soignant.

Son activité tend à permettre à l'apprenant de construire et d'argumenter ses pratiques. Il l'accompagne dans une démarche d'analyse afin de donner sens aux situations de soins.

Il favorise la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant, l'émergence de son projet et son insertion dans l'environnement professionnel.

L'activité du formateur s'intègre dans le travail collectif de l'équipe pédagogique. Il participe à la conception du dispositif de formation et de validation et garantit sa mise en œuvre. Il manifeste un esprit critique sur les actions conduites afin que celles-ci soient porteuses de sens pour lui et pour l'apprenant.

e) Conception de la formation

La formation est un processus de construction et de maturation qui suppose l'implication de différentes parties : les apprenants, les formateurs et les responsables de l'encadrement en stage

C'est un espace d'échanges où se croisent savoirs et expériences.

Il n'y a pas de formation sans relation pédagogique.

C'est une relation d'aide pédagogique⁴ basée sur des valeurs de confiance, respect de l'autre et reconnaissance mutuelle.

Elle se construit dans la durée et nécessite l'authenticité des deux parties ainsi que des temps et des espaces de prise de recul.

⁴ LAVAL, C. RAVON, B. (2005). Relation d'aide ou aide à la relation, in ION.J (Dir). Le travail social en débat[s], La Découverte, 235-250.

La formation vise à développer la réflexivité⁵, l'autonomie⁶ et le sens des responsabilités du futur professionnel. Le dispositif de formation doit favoriser l'atteinte de ces objectifs.

La formation vise à utiliser des méthodes d'enseignement permettant de développer des aptitudes individuelles et collectives afin de les transformer en capacités intellectuelles, relationnelles et gestuelles.

Elle doit permettre aux apprenants de s'acquitter de sa fonction soignante de façon réfléchie, circonspecte, prudente et consciencieuse et d'assumer la responsabilité de ses actes.

Cette conception se réalise au travers du travail en **alternance** et la mise en œuvre **d'un suivi pédagogique** personnalisé pour chaque apprenant.

La formation s'articule notamment autour de l'acquisition de capacités méthodologiques, d'observation, d'analyse et de synthèse.

IV - METHODES ET MOYENS D'APPRENTISSAGE ET D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES :

Types et objectifs

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, alliant cours magistraux et travaux dirigés ou travaux pratiques.

Les méthodes sont variées. Chaque fois que possible, les méthodes transmissives sont associées à des méthodes actives (interrogatives, inductives et déductives), s'inspirant dans ce sens du modèle du socioconstructivisme.

Pour produire des apprentissages, les méthodes transmissives peuvent être utilisées mais toujours potentialisées par des méthodes actives qui permettent la compréhension et la mise en lien des connaissances ; l'objectif étant de toujours faire des liens entre la théorie et la clinique. A cet effet, le travail en groupe restreint est privilégié autant que possible.

Les méthodes tendent à développer les capacités méthodologiques d'observation, d'analyse et de synthèse qui trouveront leur concrétisation, notamment dans la réalisation des travaux individuels ou de groupe, supports de validations de certains modules.

Les méthodes, chaque fois que possible, s'appuient sur le désir et le plaisir d'apprendre des apprenants.

A l'IFAS :

La pédagogie inversée est plébiscitée par les formateurs et par les apprenants car elle favorise l'auto formation et la recherche documentaire.

Ce type de pédagogie développe la capacité de l'apprenant à prendre en charge sa formation à travers :

- Des situations apprenantes prépondérantes dans la profession, qui sont ensuite corrigées en travaux dirigés
- De travaux à restituer qui suscitent la créativité des apprenants par la création (exemples : affiches sur des thématiques de santé publique, exposés sur l'interculturalité)
- Des Travaux Pratiques en ergonomie pour acquérir les bons gestes lors de la manutention des patients dans les services de soins, ainsi que des exposés centrés sur différents thèmes liés à la manutention des patients, les différentes postures des patients et des soignants et sur la législation lors des contentions

⁵ Donald Schön – Le praticien réflexif, à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel, Éditions logiques, 1993 : « la pratique réflexive est une méthode de travail particulière dont l'objectif est de permettre au professionnel de produire du savoir à partir de l'agir professionnel, le sien, celui d'un autre. Il est possible de dire que cette méthode est un « art de grandir de soi par soi » qui passe par une recherche en vue de trouver. »

⁶ Université Médicale Virtuelle francophone, cours année 2008-2009 « L'autonomie est définie par la capacité à se gouverner soi-même. Elle présuppose la capacité de jugement, c'est-à-dire la capacité de prévoir et de choisir, et la liberté de pouvoir agir, accepter ou refuser en fonction de son jugement. Cette liberté doit s'exercer dans le respect des lois et des usages communs. L'autonomie d'une personne relève ainsi à la fois de la capacité et de la liberté. »

La pédagogie différenciée est aussi privilégiée sur des enseignements particuliers.

Des ateliers de révision sont organisés sur la dernière semaine de cours, en amont des rattrapages. Ils permettent aux apprenants en difficulté de bénéficier de méthodes centrées sur une prise en charge privilégiée des apprenants à travers un accompagnement dispensé par des apprenants ayant acquis ces compétences

Pendant la durée de la formation, une plateforme numérique appelée « SharePoint© » est mise à la disposition des apprenants et leur permet d'avoir un accès permanent à tous les documents utiles et nécessaires à la formation (cours – planification - ...) .

V – AXES FORTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Des temps particuliers sont consacrés à la gestion de l'alternance et au suivi pédagogique.

L'alternance

Conception et objectifs

La formation professionnelle aide-soignante est caractérisée par des périodes alternées d'enseignements théoriques à l'institut, et de formation sur le terrain de la pratique professionnelle, ce qui représente une alternance dans les modes d'apprentissage.

L'Institut propose à l'apprenant une véritable alternance, où la pratique n'est pas simple application de savoirs enseignés à l'Institut mais aussi source de construction de savoirs.

Le fait d'expérimenter lui permet d'intégrer une connaissance expérientielle, car toute pratique suppose une réflexion et des opérations mentales avant la mise en actes. La pratique implique ainsi une théorisation, une abstraction.

Dans ce cadre d'apprentissage, l'Institut est le lieu de l'énoncé des normes et des situations standardisées, c'est à dire, du travail prescrit.

Le contenu prescrit est présenté aux apprenants sous forme de fiches de séquences au début de chaque unité d'enseignement.

Le stage est le lieu du travail réel, des situations non standardisées qui obligent l'apprenant aide-soignant à interpréter régulièrement les règles et les normes apprises.

L'alternance confronte alors l'apprenant au travail, elle lui propose d'apprendre à gérer l'écart entre le savoir prescrit et l'activité réelle. La gestion de cet écart se réalise :

- Par un travail d'élaboration collectif, en instaurant à l'IFAS un dialogue continu sur le travail prescrit et le travail réel.
- Par un travail de réflexion individuelle.

Il s'agit pour l'apprenant de développer les compétences attendues sur le terrain de l'exercice professionnel par une appropriation progressive des situations réelles de travail.

Pour faciliter la mobilisation des compétences, les stages de 4 semaines consécutives comme le préconise le référentiel sont programmés.

Le bilan de mi stage permet à l'apprenant de faire le point sur ses acquisitions et /ou lui laisse le temps de réajuster ou de les conforter.

Le travail sur l'alternance

Le travail sur l'alternance implique de déterminer des objectifs en regard des niveaux d'acquisitions de l'apprenant et du type du stage, de travailler en collaboration avec les cadres de santé et les tuteurs des lieux de stage, de prendre un temps préalable avant chaque stage afin de définir avec l'apprenant des objectifs personnels compte tenu de ses capacités, ses difficultés, ses limites, ses centres d'intérêts dans les apprentissages, au moyen du classeur de stages (portfolio).

C'est aussi réaliser un accompagnement personnalisé de l'apprenant sur le terrain au moins une fois au cours de la formation, et le rencontrer systématiquement en groupe formation à chaque retour de stage et si nécessaire en suivi pédagogique individuel.

Il s'agit de formaliser les savoir-faire par un travail de conceptualisation individuelle et collective, par un travail de mise en mots et de confrontation des expériences, d'évaluation des démarches déductives et inductives, dans le but de permettre une généralisation des acquisitions.

Dans ce cadre, le formateur aide l'apprenant en facilitant la mise en mots de son expérience, en initiant une démarche réflexive.

En groupe, il permet que l'expérience individuelle devienne une expérience collective. Il s'agit de faire émerger à la conscience les savoirs produits par chaque apprenant, afin qu'il ait accès à ses processus d'apprentissage. Il s'agit d'établir des échanges, de renforcer les connaissances, d'élaborer des référentiels communs.

Place du stage

Le stage est une expérience limitée dans le temps, mais une expérience répétée et diversifiée, où l'apprenant vit des situations renouvelées, où il apprend en voyant faire et en faisant lui-même.

Temps où le futur professionnel aide-soignant prend connaissance du milieu de travail et de la pratique, le stage est aussi un lieu privilégié d'apprentissage, de mise à l'épreuve et de construction de connaissances.

L'apprenant est en effet confronté à des institutions de soins différentes, des manières de faire multiples, des cultures d'établissement variées, des manières de vivre la maladie par les personnes malades spécifiques à chacune d'elles.

La confrontation à des modèles multiples va permettre à l'apprenant d'accéder à la connaissance par l'observation, l'expérimentation, la réalisation d'actes de soins.

C'est l'occasion pour lui de construire et de mettre en œuvre des comportements nouveaux qui ne se rattachent pas seulement à des données théoriques.

Le parcours de stage qualifiant

L'affectation est faite par l'institut.

Les stages répondent aux exigences de la réglementation de la formation des aides-soignants en vigueur. Ils sont diversifiés.

Chaque apprenant en cursus complet fait au moins un stage dans les prises en charge suivantes :

- Personnes ayant un Handicap physique ou psychique
- Personnes âgées
- Personnes dont l'état physique est altéré et en phase aigue
- Personnes dont l'état physique est altéré et stabilisé.

La recherche par l'apprenant du 4ème stage en fin de cursus lui permet de concrétiser la construction de son projet professionnel.

L'institut valide ensuite la proposition de l'apprenant en fonction de critères définis par l'équipe pédagogique :

L'affectation en stage tient compte des apprentissages et de l'acquisition des compétences au regard du portfolio et de l'identification des besoins par le référent de suivi pédagogique.

L'affectation en stage doit toujours permettre d'articuler expérience et théorie.

Le parcours de l'apprenant doit lui permettre d'acquérir les habiletés professionnelles essentielles et notamment des habiletés techniques spécifiques (pratiques, relationnelles, éducationnelles...).

Ce parcours peut être orienté en fonction des compétences qu'il reste à acquérir par l'apprenant.

La place de la coordinatrice de stage

Afin de faciliter cette démarche, une coordinatrice des stages est présente.

Elle démarche et renouvelle les partenariats avec les stages qualifiants et participe à l'évaluation des structures à partir des retours des apprenants, des établissements et lieux d'accueil ainsi que les formateurs qui se déplacent dans les structures.

Elle travaille avec les référents pédagogiques sur les affectations et organise le parcours de stage grâce à des échanges ce qui contribue à la personnalisation de parcours de formation.

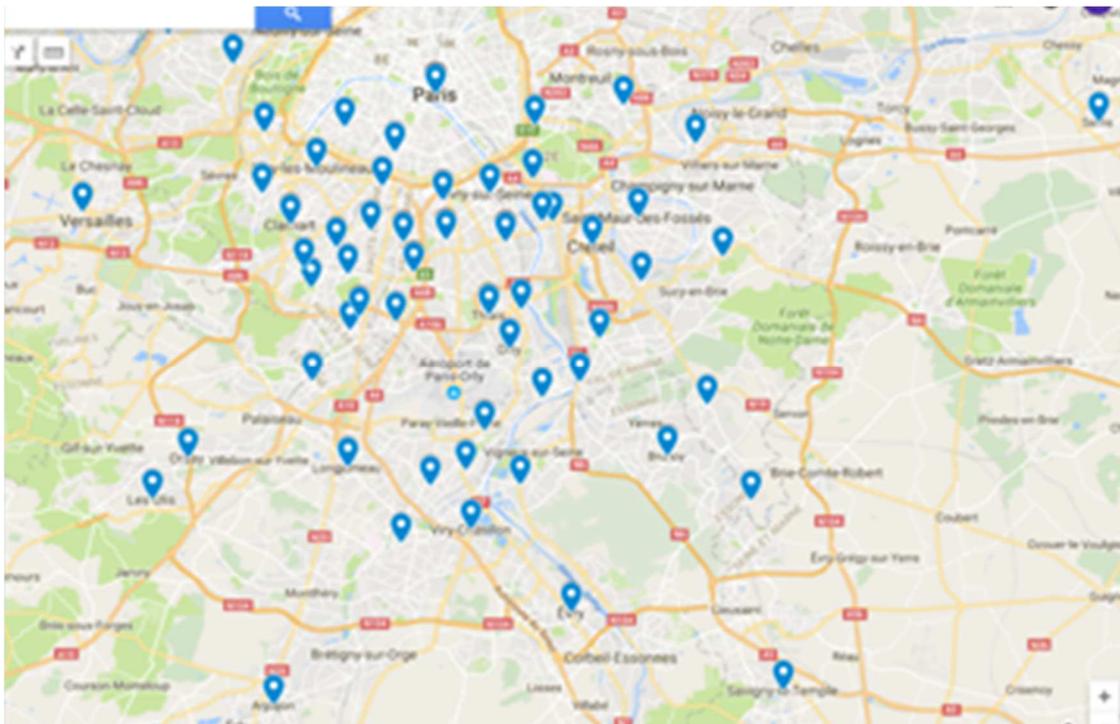
La coordinatrice prend en compte les besoins individuels et collectifs et les offres pour proposer des stages adaptés en se référant aux préconisations du référentiel.

Actuellement, nous contractualisons avec plus de 350 structures qui contribuent ainsi à notre politique de stage.

La coordinatrice repère très tôt les envies des apprenants et accompagne la naissance de leur projet professionnel tout au long de la formation. Elle identifie les profils qui sont attirés par certaines typologies. L'offre de stage proposée par l'IFAS facilite ainsi l'insertion professionnelle et contribue aux orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022.

La cartographie des stages permet de se rendre compte de leur situation géographique et de la personnalisation des terrains en fonction du lieu d'habitation de l'apprenant.

Typologie des stages



L'accompagnement en stage

L'accompagnement en service de soins est un temps de travail pédagogique réalisé par un formateur de l'IFSI-IFAS.

Il réunit l'apprenant, le formateur et si possible le référent du terrain de stage.

Il vise à l'appropriation par l'apprenant de situations de travail et de ses déterminants. Il l'aide à mieux identifier ses capacités, ses ressources personnelles, celles de l'environnement, ses difficultés éventuelles et ses axes de progression.

L'accompagnement en stage s'applique selon la conception de l'alternance où théorie / pratique ne reposent pas uniquement sur le couple transmission du savoir/application du savoir.

La pratique n'est pas une simple application des connaissances théoriques mais une production de compétences.

Selon Guy Le Boterf, il s'agit : « *d'un savoir agir qui est la combinaison de savoirs divers en situation de travail : savoir mobiliser, savoir intégrer, savoir transférer, la compétence est dans la mobilisation. Pour l'individu, c'est passer du savoir-faire au savoir agir pour résoudre un problème donné, en particulier dans les situations imprévisibles.* »⁷

La crise sanitaire nous oblige à des mesures dégradées en fonction de l'évolution épidémique.

Pendant la durée de la crise, les consignes sont de ne pas affecter les apprenants en dehors de l'Île de France

La notion de contrat

⁷ Construire les compétences individuelles et collectives (2000) aux Éditions d'Organisation

Un contrat est « une convention, un accord de volonté ayant pour but d'engendrer une obligation d'une ou de plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres ».

Cette convention se formalise de manière écrite entre les parties concernées. Le contrat constitue un échange. L'échange contractuel est conciliation, transaction, négociation.

Apprendre à élaborer et respecter un contrat vise également à une meilleure intégration dans un groupe social et à une meilleure gestion de sa liberté.

Tout contrat suppose des intérêts mais aussi des devoirs, des limites, pour chacun des contractants.

C'est également autour de cette notion que s'équilibrent autonomie et responsabilité de l'apprenant.

La pédagogie de contrat est une pédagogie interactive, elle implique un intérêt commun, une collaboration apprenant/ formateur pour permettre à l'apprenant d'effectuer des choix, se situer en tant qu'acteur et auteur de sa formation, et obtenir une meilleure réussite dans ses apprentissages.

Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique fait partie intégrante de la formation aide-soignante, c'est un accompagnement de l'apprenant par un formateur.

Il a pour but de prendre en compte les besoins individuels et collectifs des apprenants, de les faire progresser dans leurs apprentissages tant à l'institut qu'en stage.

Ses objectifs sont :

- pour l'apprenant, lui permettre de mieux se connaître, appréhender ses ressources et ses difficultés pour faciliter ses apprentissages, renforcer ses aptitudes, mieux se situer quant aux objectifs de la formation et de la profession, prendre de la distance par une analyse pertinente des situations, éveiller sa curiosité, son ouverture d'esprit, apprendre à négocier un projet collectif, poser sa parole et développer sa capacité d'écoute, formaliser ses apprentissages, élaborer son projet professionnel, donner du sens à la formation afin qu'il développe des comportements en interrelation avec le groupe d'apprenants et l'institution IFAS ;

- pour les formateurs, accéder à une connaissance plus approfondie de l'apprenant, pouvoir situer ses ressources, lui proposer un accompagnement adapté aux exigences de ses apprentissages et faciliter la coéducation dans le groupe.

La mise en œuvre du suivi pédagogique répond aux principes qui constituent des règles de fonctionnement formalisées par le groupe lors de la première rencontre.

Il s'agit d'un contrat pédagogique individuel et collectif fondé sur la confiance, et notamment le respect de la confidentialité des propos tenus pendant les séquences.

Il s'agit d'un contrat pédagogique individuel et collectif basé sur la confiance.

Le suivi pédagogique se répartit en 2 modalités : le suivi individuel et le suivi collectif.

- L'accompagnement pédagogique individualisé

- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants réparti tout au long de la formation

Ce sont des démarches d'orientation, d'aide et de soutien, adaptées à l'apprenant.

- Le suivi collectif : est un lieu d'expression, de confrontations et d'échanges dans un groupe restreint d'apprenants.

Il se présente principalement sous la forme d'un temps de parole. Il se présente sous 2 modalités principales :

- La préparation de stage : explicitation des objectifs de stage institutionnels, aide à l'élaboration des objectifs personnels de l'apprenant ;
- L'exploitation de stage : échanges à partir des expériences et des savoirs des apprenants pour leur permettre de faire des liens, de conceptualiser certains éléments fournis par le groupe, d'appréhender les rapports entre la théorie et la pratique dans le cadre de l'alternance ; au retour des stages.

Le suivi pédagogique est assuré par les coordinatrices référentes de la promotion.

Le Projet Professionnel

Investir une démarche projet suppose un engagement affectif (l'activité de projet est la mienne), une anticipation (un projet comporte une projection dans le futur), une régulation en fonction des contraintes et des imprévus, une production, c'est-à-dire des résultats obtenus en regard d'objectifs fixés au départ.

Le but de la démarche est de permettre à l'apprenant de se situer dans une dynamique de projet pour atteindre progressivement une autonomie professionnelle.

Le projet professionnel de l'apprenant aide-soignant est la traduction écrite de la manière dont il conçoit son avenir. Il commence à s'élaborer avant son entrée en formation et sa construction progresse tout au long de la formation, puis de la vie professionnelle.

Pendant les études, le formateur aide l'apprenant à identifier, construire, formaliser son projet en suivant plusieurs étapes : clarifier qui il est, ce qu'il souhaite, ce que sont pour lui le soin, la maladie, la personne soignée, l'organisation des soins, le travail en équipe, la relation soignante. Mais aussi connaître et comprendre ce qui conditionne l'exercice professionnel et l'évolution de la profession, déterminer ses ressources et ses limites, identifier l'écart existant entre l'idéal et la réalité, choisir les actions lui permettant d'atteindre le but fixé, en affirmant ses valeurs et ses orientations.

Au-delà du travail autour du projet professionnel, c'est à travers les expériences, la confrontation à une multiplicité de modèles, la compréhension de l'écart entre le prescrit et le réel, la connaissance qu'il acquiert au cours de sa pratique, que progressivement l'apprenant va se forger sa propre identité professionnelle.

VI – REPRÉSENTATION DES APPRENANTS

Chaque année, deux apprenants titulaires et deux suppléants sont élus par leurs pairs.

Ils siègent à l'ICOGI Instance Compétente pour les orientations générales de l'institut qui a lieu au minimum une fois par an

Ils participent donc à l'approbation du projet pédagogique.

Ils siègent aussi à la section pédagogique, à la section disciplinaire et à la section vie étudiante.

CONCLUSION

Pour concrétiser la mise en œuvre du projet pédagogique, l'institut de formation du Groupe Hospitalier Paul Guiraud s'est appliqué à développer un partenariat dynamique avec les différents acteurs du champ de la santé :

- Avec le Groupe Hospitalier Paul Guiraud (Villejuif).
- Avec l'AP – HP.
- Avec les établissements de santé publics et privés d'île de France.
- Avec les autres structures sanitaires et sociales de la région.

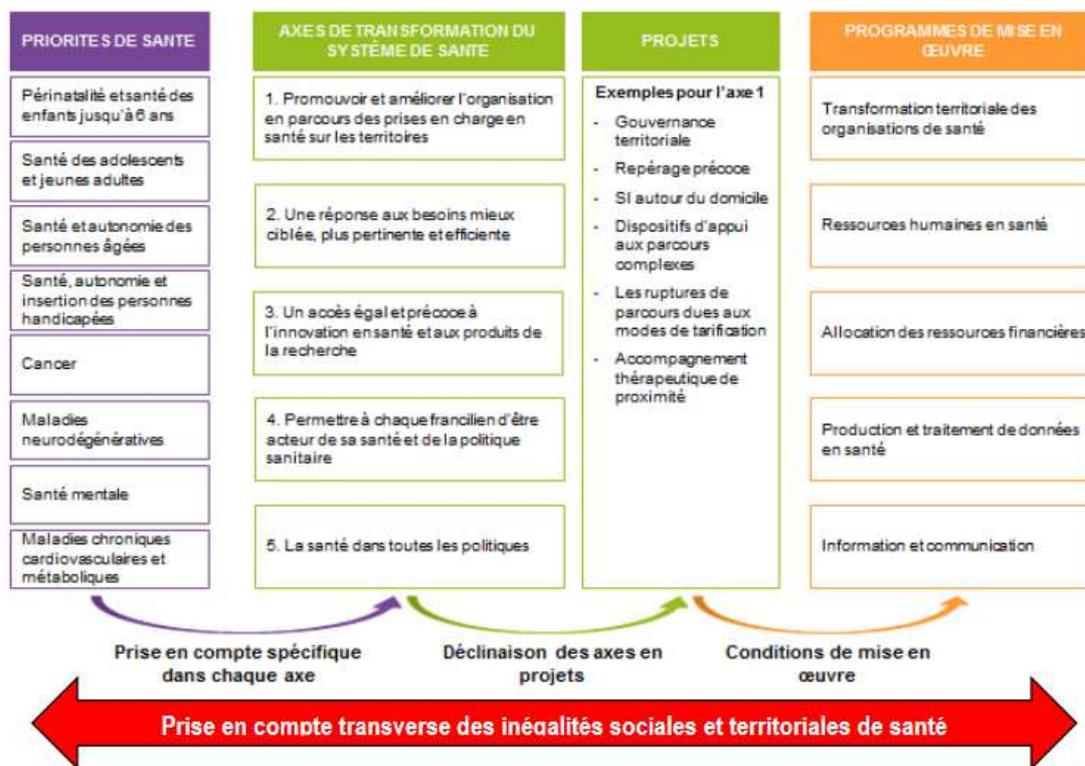
Le projet pédagogique de l'institut est ambitieux en regard de la durée de la formation et de la densité des contenus prévus par le programme.

Son efficacité s'appuie sur la collaboration de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de sa directrice, des référentes de promotions, des professionnels intervenants à l'institut de formation, des tuteurs de stages et, de l'apprenant, acteur de formation.

ANNEXES

Le projet régional de santé	16
Les locaux	18
L'organigramme de l'IFSI	19
Les modalités d'évaluation	20
Les conditions sanitaires	26
Règlement intérieur	27

Synthèse de la méthode d'élaboration du PRS



Ces axes de transformation sont chacun déclinés en **projets de transformation**. Si le choix a été fait dans un souci d'efficacité, d'une approche transversale, ils ont toutefois été construits à partir d'une analyse des besoins menée sur la base de huit **priorités thématiques**. Cette analyse a montré qu'il existait de nombreux points et leviers communs, qui requerraient une approche plus globale, ne serait-ce que parce que la plupart du temps une même situation de santé correspond à plusieurs de ces priorités. Chacun des projets est d'ailleurs illustré par des actions plus spécifiques à une ou plusieurs thématiques, ainsi que par un outil particulier sur lequel l'Agence s'appuiera. Faire connaître ces outils, ces préfigurations, est utile et montre que de nombreuses avancées sont possibles, et sont d'ailleurs parfois mises en œuvre. C'est aussi une manière de reconnaître l'engagement de ces partenaires essentiels de l'ARS, qui ont eu la volonté de conduire des expérimentations parfois difficiles. C'est enfin l'acquis du premier projet régional de santé.

Ensuite, cinq **programmes de mise en œuvre** décrivent la manière dont l'Agence programme l'utilisation de ses principaux moyens d'intervention, sur la durée du PRS. Cette programmation est bien entendu indicative et évolutive mais, là aussi, donne le cap.

Enfin, certains focus sont présentés, dont une partie de portée réglementaire (**objectifs quantifiés de l'offre de soins** par département) présente de manière plus détaillée certains aspects de la programmation de l'offre en santé, et d'autres visant à donner une lisibilité à certaines problématiques (notamment les **addictions, la santé des femmes** et le **VIH**).

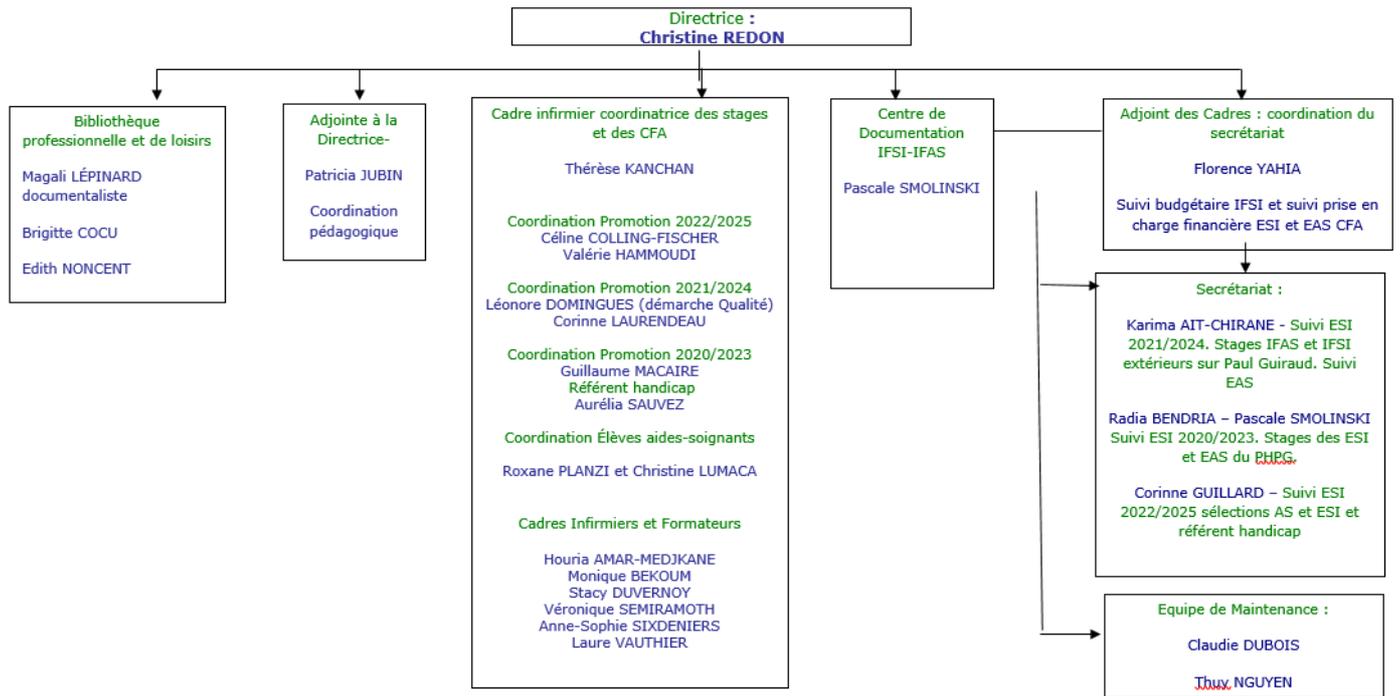
La dernière brique du PRS est le **programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunies (PRAPS)**, qui décline les stratégies d'intervention dédiées aux personnes les plus éloignées du système de santé, qui relèvent en Île-de-France de situations très particulières et souvent propres à la région. Ces stratégies d'intervention ont été élaborées et sont mises en œuvre en cohérence avec celles du schéma régional de santé.

Annexe II- Les locaux

Équipement	descriptif
Nb de salles de cours	3 salles modulables : bleue, 02 03 ; 1,2 1,3 (40 à 100 places à l'étage) et 40 et 66 places au rez-de-jardin 1 amphi de 200 places: rénovation audio et vidéo réalisée fin 2016
Nb de salle de travaux dirigés	Toutes les salles sont modulables et équipées de matériel vidéo
Nb de salle de travaux pratiques	2 salles pour les TP avec 4 lits un incubateur Paillasse... 1 laboratoire de simulation partagé en finalisation accessible aux apprenants et à la formation continue
Présence d'un centre de documentation	CDI au sein de l'IFSI aide au MFE et recherche Des documents accessibles en ligne au CDI + bibliothèque professionnelle et de loisirs sur le site hospitalier accessible aux professionnels comme aux apprenants
Nb de postes informatiques	05 postes sont dans la bibliothèque 09 En salle informatique TP3
Équipement de visioconférence ou télé-enseignement	Équipement pour le visionnage des cours logiciel TEAMS pour les cours à distance
Existence de 2 liaisons WIFI	L'une dessert tous les locaux La 2 ^{ème} installation permet l'utilisation exclusive des serious Game (coté 01 02 03 +TP et 12,13) La 3 ^{ème} antenne relais est installée pour le même usage Couverture de l'ensemble de l'IFSI Plus de mots de passe depuis la rentrée 2019
Autres informations	Équipement en tenues professionnelles fourni par l'établissement prêt pour 3 ans
	Espace détente avec distributeurs momentanément HS (COVID)
	Tables de travail et fauteuils dans les espaces communs permettent aux apprenants de rester travailler après les cours pendant la présence d'un membre de l'équipe dans les locaux (entre 18h30 et 20h sauf le vendredi)
	Accès aux locaux avec le badge personnalisé (self, IFSI, établissement de santé, salle informatique)

ANNEXE III l'organigramme de l'IFSI IFAS MAJ 01/2023

GRUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD



ANNEXE IV

CONCEPTION ET RÉALISATION DU CONTRÔLE en fonction des recommandations sanitaires les évaluations peuvent être réalisées en ligne et à distance.

La conception du contrôle est de la responsabilité des référents des modules et blocs de compétence.

L'ensemble du sujet doit être prêt 15 jours avant l'évaluation pour être validé par la commission des sujets. Les éléments de correction ainsi que la pondération doivent être joints au sujet pour validation.

La page de présentation est standardisée selon les maquettes ci-jointes.

Dans un souci de confidentialité et de rigueur, la reprographie des sujets est de la responsabilité d'un formateur identifié référent du module cela implique que les sujets doivent être reprographiés en recto verso chaque fois que c'est possible en présence permanente du formateur et que le nombre de copies doit être vérifié avant de quitter le local. Les sujets sont rangés dans le bureau de la directrice après contrôle sur échantillonnage du bon nombre de pages.

PRÉPARATION DE L'AMPHITHÉÂTRE les modalités d'accueil des apprenants sont identiques pour toutes les autres salles

La capacité de l'amphithéâtre en situation d'examen est de 94 places. Ou de 105 places en rajoutant des tables au haut et au bas de l'amphithéâtre. Au-delà, une salle supplémentaire est requise.

La veille au soir ou avant l'évaluation (travail en collaboration avec l'équipe de maintenance de l'IFSI),

Placer les documents (1 copie + 1 brouillon) sur les tablettes 1 place sur 2.

Il est important de respecter l'alignement par travée.

ACCUEIL ET INSTALLATION DES APPRENANTS

Les apprenants sont convoqués 30 minutes avant l'heure de début de l'épreuve. Les apprenants en retard seront admis à composer selon les mêmes règles que celles de l'université : les retardataires sont admis jusqu'à la sortie du premier apprenant avec restitution de la copie et aucun apprenant ne peut quitter la salle avant un délai correspondant au tiers de la durée officielle de l'évaluation.

L'installation des apprenants nécessite la présence d'au moins 3 formateurs.

À l'entrée haute de l'amphithéâtre une formatrice fait rentrer les apprenants, valide leur présence.

Dans l'amphithéâtre, une formatrice accueille les apprenants au niveau de l'estrade et vérifie que les points suivants sont respectés :

- ☛ Les apprenants déposent leurs effets personnels au niveau de l'estrade y compris leur téléphone portable qui doit être éteint.
- ☛ Les apprenants sont autorisés à avoir pendant l'évaluation : crayons, stylos, une gomme, une règle, un correcteur et une calculatrice simple (les 4 opérations) selon les consignes spécifiques du module. Ce nécessaire ne sera pas contenu dans une trousse. Exceptionnellement, une boisson froide et un « en cas » sont autorisés.

Le surligneur est interdit pour l'épreuve de QCM.

- ☛ Le troisième formateur place les apprenants en évitant l'ordre alphabétique

Quand les apprenants sont peu nombreux, il conviendra de les espacer dans l'amphithéâtre.

DISTRIBUTION DES SUJETS

La distribution des sujets nécessite que :

- Les apprenants soient tous installés
- Le calme règne dans l'amphithéâtre

Les sujets sont alors déposés sur les tablettes, la page de garde apparente.

Les apprenants sont invités au signal des surveillants à vérifier l'intégralité du document et à prendre connaissance de l'ensemble du sujet.

Si une question nécessite un complément d'information, celui-ci sera donné à l'ensemble de la promotion dans le début de l'épreuve (pendant 15 minutes) cela sera consigné sur le procès-verbal comme toute demande ultérieure (qui ne recevra pas de réponse).

Les formateurs annoncent l'heure de début et de fin d'épreuve et l'inscrivent au tableau.

Les apprenants seront informés des consignes ci-dessous :

⇒ Le silence doit régner pendant l'épreuve.

⇒ Le temps minimum de composition avant toute sortie définitive est de 1 heure. Quelle que soit la durée de l'épreuve.

⇒ Toute sortie de l'amphithéâtre doit être discrète.

⇒ Au bout de 2 heures de composition, une tolérance de quelques minutes est accordée pour aller aux toilettes. Cette sortie est accompagnée, mais doit rester marginale.

⇒ Les écrits sur brouillon ou sur copies doivent rester confidentiels.

⇒ Toute demande doit se faire en effectuant un signe de la main et exclusivement vers un des surveillants.

⇒ La copie doit être datée et mentionner l'intitulé du module. Les feuilles doivent être numérotées.

⇒ Ne pas inscrire le numéro de la session.

⇒ Chaque apprenant restituera sa composition après avoir rassemblé l'ensemble de son matériel et brouillons.

⇒ Le départ se fait par le bas de l'amphithéâtre et en silence.

SURVEILLANCE DE L'ÉPREUVE

Pendant la composition des apprenants, les formateurs assurent une surveillance attentive et rigoureuse.

Pour ce faire, il est impératif :

- de se déplacer dans l'amphithéâtre avec assiduité.
- de contrôler les couleurs des brouillons présents sur les tablettes pour éviter la circulation des documents.

- d'assurer une surveillance depuis le haut de l'amphithéâtre pour avoir une meilleure perception de l'ensemble des apprenants.

- de donner une copie supplémentaire à la fois en vérifiant que la précédente est complète. Si l'élève demande une copie supplémentaire parce qu'il a commis une erreur de rédaction, il est impératif de récupérer la copie initiale et de la détruire.

- de donner des feuilles de brouillon en respectant la couleur initiale.
- de masquer les feuilles qui sont à la vue des autres apprenants.

RESTITUTION DES COPIES

La restitution se fait dans le calme.

Chaque apprenant remet en main propre la ou les copie(s) à un formateur et signe la feuille d'émargement.

Celui-ci vérifie les points suivants :

⇒ La copie est datée, l'UE est précisée.

⇒ La copie est anonyme et le volet de confidentialité est collé.

⇒ Les copies sont numérotées : la numérotation fait apparaître le numéro de la feuille rapportée au nombre total de feuilles.

⇒ Si besoin le document annexe est joint ; il est immédiatement agrafé en présence de l'apprenant.

⇒ Les brouillons ne sont pas acceptés.

⇒ Vérifier que l'apprenant ne possède pas de copie vierge et qu'il restitue la fiche réponse des QCM.

⇒ L'apprenant peut alors ranger son matériel au niveau de l'estrade pour quitter l'amphithéâtre par le bas et en silence.

⇒ En parallèle les formateurs doivent être vigilants et continuer de surveiller les apprenants qui terminent leur écrit et également être attentifs au temps restant imparti.

Donc en fin d'épreuve, il est impératif qu'il y ait 3 formateurs pour assurer le rendu des copies et la surveillance.

À la fin de la restitution, les formateurs comptabilisent l'ensemble des copies en les numérotant après les avoir brassées.

Les formateurs rassemblent les copies et les brouillons vierges pour les ranger dans les réserves respectives.

Les feuilles de présence et le PV sont scannés et archivés dans le bloc de compétence ainsi que les grilles non validées.

PUBLICATION DES SUJETS ET DES ÉLÉMENTS DE CORRECTION

Un exemplaire du sujet et des éléments de correction est enregistré dans le fichier informatique de la promotion concernée.

Des éléments de correction seront mis à la disposition des apprenants pour renforcer leurs apprentissages.

PUBLICATION DES RÉSULTATS ET RESTITUTION DES COPIES AUX APPRENANTS

Les apprenants sont informés de leurs résultats par voie d'affiche sur le tableau de la promotion au maximum un mois après l'évaluation.

RETOUR DES COPIES ET ARCHIVAGES

Les copies et travaux regroupés dans un dossier nominatif individuel sont à la disposition des apprenants auprès des coordinateurs-rices de promotion pour les modules et blocs de compétence validés.

Une consultation des copies et travaux non validés est réalisée sur site dans le cadre du suivi pédagogique et/ou de la coordination. Une photographie de la copie est autorisée.

PROMOTION

Institut de Formation d'aides-soignants

Module :

COMPÉTENCE X

Responsables de l'enseignement :

A B C D

ÉVALUATION SESSION N° 1 ou 2

Nature de l'évaluation :

Notation : sur X points ramenée sur 20 points

Correction : A B C D

Consignes :

Cette évaluation contient X pages numérotées de 1 à ...

Année :

Date de l'épreuve :

Durée de l'épreuve :

ANNÉE :

SESSION :

Validation du module n° :

Titre du module :

Nature de l'épreuve :

QCM QROC CAS CONCRET

Note sur / points

Matériels autorisés durant l'épreuve :

-
-
-

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est interdit.

Vous devez éteindre votre téléphone portable pendant toute la durée de l'épreuve.

Consignes à lire avant de composer :

Le dossier qui vous a été remis comporte x pages numérotées de x à x (page de garde comprise).
Assurez-vous que cet exemplaire est complet, sinon demandez en un autre aux enseignants.
Les questions sont numérotées de x à x.

Annexe V

Le port du masque les bonnes pratiques



PORT DU MASQUE : LES BONNES PRATIQUES

AVANT L'USAGE

- Friction Hydro-alcoolique ou lavage des mains

COMMENT PLACER SON MASQUE ?

- Identifier le côté extérieur par le côté coloré
- Repérer le bord rigide pour le poser sur l'arête nasale et le pincer sur le nez
- Placer le masque et déplier le masque pour recouvrir nez, bouche et menton
- Passer les élastiques derrière les oreilles

GESTES A NE PAS FAIRE

⚠ Ne pas toucher le masque une fois qu'il est mis en place :



- Ne pas modifier le masque porté : le couper, le trouser ou le décorer

APRES L'USAGE

- Retrait du masque par les élastiques sans toucher la partie centrale
- Le jeter dans une poubelle DAOM
- Friction Hydro-alcoolique ou lavage des mains

PRO/INFEC/PG/052 - Version 4 - 11/05/2020

Conditions sanitaires

Sous réserve de modifications liées à l'évolution du contexte sanitaires, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

Suite à l'annonce du président de la République le 12 Juillet 2021, la loi du 5 Août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et le décret N° 2021-1059 du 7 Août 2021 imposent l'obligation vaccinale pour la COVID pour les étudiants paramédicaux. Actualisation des consignes de la DGOS en janvier 2022

Les lieux d'accueil de stage demandent la preuve de votre statut vaccinal et de sa conformité. Vous devez être en mesure de fournir votre attestation de vaccination dès le 1er jour du stage.

En l'absence de l'attestation de vaccination, l'accueil en stage ne sera pas possible.

Le self a rouvert aux apprenants pour la rentrée 2021 le self sous réserve d'une jauge limitée
Les EAS déjeunent sur le créneau horaire de 12H

Les déjeuners à l'intérieur des locaux sont toujours interdits

L'entrée de l'IFSI-IFAS se fait désormais par badge et permet d'éviter les intrusions de personnes non autorisées.

Des contrôles à l'entrée de l'hôpital sont mis en œuvre dès le 1^{er} septembre 2021

**Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'aides-soignants
du GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD
54, Avenue de la République
BP 20065
94806 VILLEJUIF CEDEX
☎ 01.42 11 72 33**

**Courriel : ifsi-ifas@gh-paulguiraud.fr
Site internet : <http://portail.ch-pgv.fr>**

**FORMATION « AIDE-SOIGNANT »
Promotion 2023- Année scolaire 2023**

Je soussigné (e),, élève aide-soignant
pour la formation 2023, reconnais avoir pris connaissance :

du projet pédagogique

Je m'engage à m'y conformer.

À Villejuif, le
Faire précéder la signature de la mention
« LU et APPROUVE »